



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/COM. BIPINDI/CIPMP/2023 DU 18/01/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE : CARREFOUR MEMEL II-NSOLA, D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 15 KM, DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

**(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

### **1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le MAIRE DE LA COMMUNE BIPINDI, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE : CARREFOUR MEMEL II-NSOLA, D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 15 KM, DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

### **2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Etudes et Installation de chantier y compris Amené et repli du matériel;
- Dégagement mécanique y compris dessouchage d'arbres et de bambous de chine sur les zones critiques à traiter (4 mètres de chaque côté de la route);
- Mise en forme de la plate-forme y compris création des fossés et exutoires;
- Reprofilage Rapide;
- Remblai "graveleux latéritique" provenant d'emprunt.

### **3. Délai d'exécution**

Les délais prévus par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres sont de quatre (04) mois.

### **4. Allotissement**

- Lot Unique

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de :

- 38 800 000 FCFA ;

### **6. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

### **7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le MINTP Exercice 2023

### **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 776 000 (Sep Cent Soixante Seize Mille francs) FCFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

### **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune BIPINDI.

### **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune BIPINDI, au secrétariat de la commission interne de passation des marchés sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la commune BIPINDI d'une somme non remboursable de **Soixante Cinq Mille (65 000) francs CFA**.

### **11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé au secrétariat général de la commune de BIPINDI au plus tard le **14/02/2023 à 12 Heures** précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/COM. BIPINDI/CIPMP/2023 DU 18/01/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE : CARREFOUR MEMEL II-NSOLA, D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 15 KM, DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps le **14/02/2023 à 13 Heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune BIPINDI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### **14. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

#### **1. Critères éliminatoires**

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Dossier administratif incomplet au terme du dépouillement ou non conforme, sous réserve des dispositions du **point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
  - fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPMP et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
  - Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (**conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des**

entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).

- Le Non-respect de trois (03) critères essentiels.

## 2. Critères essentiels

I	PRESENTATION GENERALE	(01 critère)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(01 critère)
III	MOYENS HUMAINS	(06 critères)
IV	MOYENS MATERIELS	(05 critères)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(04 critères)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 critère)

## 15. Attribution

L'Autorité Contractante qui est le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

## 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune BIPINDI (Tél. 674 15 73 76 / 699 99 89 70).

BIPINDI, le 16-01-2023

### Ampliations :

- PREFET/OCEAN ;
- MINTP/YDE ;
- DDTP/OCEAN
- DDMINMAP/O ;
- DDMINEPAT/O
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIPINDI

